

**Direction de la recherche, des études et de l'évaluation et
des statistiques**

Questionnaire

Enquête Organismes Complémentaires ACTIVITE 2011

Si vous souhaitez répondre sur papier, merci de retourner le questionnaire complété à
l'adresse suivante :

DREES
à l'attention de Marguerite Garnero
Bureau des dépenses de santé et des relations avec l'assurance maladie
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

ENQUÊTE AUPRÈS DES ORGANISMES OFFRANT DES COUVERTURES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.**

Visa n°**2012A078SA** du Ministre du travail, de l'emploi et de la santé et du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2012.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné à la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.

CONSIGNES POUR REpondre AU QUESTIONNAIRE

RENSEIGNER PAR DES DONNÉES DE L'ANNÉE 2011

Une première question porte sur la **démographie de l'ensemble de la population couverte par l'organisme** (Bordereau DEMO).

Si l'organisme fait partie d'un groupe, merci de renseigner cette partie uniquement avec les données portant sur l'organisme.

Les questions suivantes portent sur vos contrats santé :

Les contrats modaux sont ceux couvrant le plus grand nombre de personnes en 2011, qu'ils fassent encore partie de l'offre commerciale ou non.

Six contrats doivent être décrits :

- les 3 premiers contrats individuels **MODAUX** : les 3 contrats individuels couvrant le plus grand nombre de personnes au sein de l'ensemble des contrats individuels. Ils sont dénommés 1er contrat modal, 2ème contrat modal et 3ème contrat modal.
- les 3 premiers contrats collectifs **MODAUX** : les 3 contrats collectifs couvrant le plus grand nombre de personnes au sein de l'ensemble des contrats collectifs, que l'adhésion soit obligatoire ou facultative, que le contrat soit "sur-mesure" ou standard.

Si l'offre de contrats de l'organisme est modulaire ou "à base + options", les contrats modaux sont les combinaisons de modules de garanties couvrant le plus grand nombre de personnes.

Les contrats couvrant les bénéficiaires de la CMU complémentaire ne doivent pas être décrits dans cette partie.

Les lettres et chiffres entre parenthèses sur les bordereaux correspondent aux références des questions. Ces informations sont techniques, elles sont destinées à aider les utilisateurs qui souhaitent exporter leurs données. Exemple : (A1), (A) ou (1)

Pour toutes vos questions :

- vous pouvez accéder des documents d'aides et d'informations téléchargeables à partir du menu "Aide".
- une hot-line est à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Numéro de la hot-line : **01.73.60.02.25**

E-mail : **hotline-oc@ipsos.com**

AFIN D'ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE, MERCI D'ENREGISTRER CE BORDEREAU EN CLIQUANT SUR LE BOUTON "ENREGISTRER SANS CONTRÔLES"

ID : Identification de l'organisme

Raison sociale : (A1)

Sigle éventuel : (A2)

N° SIREN ou RNM : (A3)

Type d'organisme : (A4) 1. Mutuelle
 2. Institution de prévoyance
 3. Société d'assurance

Adresse : (A5)

Lieu-dit / BP : (A6)

Code postal : (A7)

Commune : (A8)

Personnes à contacter en cas de besoin d'informations complémentaires :

Service : (A9)

Nom 1 : (A10)

N° de tél. 1 : (A11)

Adresse électronique (e-mail) 1 : (A12)

Nom 2 : (A13)

N° de tél. 2 : (A14)

Adresse électronique (e-mail) 2 : (A15)

Noms des contrats modaux proposés par votre organisme : (noms commerciaux des offres)

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(16)						

DEMO : Éléments sur la démographie de l'organisme

Démographie de l'ensemble de la population couverte par les contrats "santé" au 31/12/2011

Contrats individuels**

Adhérents (ouvrant droit)

Bénéficiaires* (yc ouvrant droit)

Contrats collectifs

Adhérents (ouvrant droit)

Bénéficiaires* (yc ouvrant droit)

Ensemble

Adhérents (ouvrant droit)

Bénéficiaires* (yc ouvrant droit)

Personnes âgées de			
(A) 0 à 24 ans	(B) 25 à 59 ans	(C) 60 ans ou +	(D) Total
(1)			
(2)			
(3)			
(4)			
(5)			
(6)			

* il s'agit de l'ensemble des personnes couvertes par les contrats de complémentaire santé.

** y compris les contrats dits "loi Evin" (droit pour les anciens salariés, par exemple les retraités, de continuer à bénéficier de la protection sociale complémentaire à titre individuel) et CMU complémentaire

Éléments d'identification des contrats étudiés

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
Le contrat est-il responsable ?	(7) <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non				
Nombre d'adhérents (ouvrant droit) au 31/12/2011	(8)					
Dont : Adhérents de 0 à 24 ans	(9)					
Adhérents de 25 à 59 ans	(10)					
Adhérents de 60 ans et plus	(11)					
Nombre de bénéficiaires (yc ouvrant droit) au 31/12/2011	(12)					
Montant des cotisations collectées (en milliers d'euros, K€)	(13)	K€	K€	K€	K€	K€

Combien d'entreprises sont couvertes par ce contrat

(14)			
------	--	--	--

Pour combien de ces entreprises le contrat est-il à adhésion obligatoire ?

(15)			
------	--	--	--

SERV : Délais d'attente et services associés au contrat

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(1) Le contrat offre-t-il un service de tiers-payant?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Si oui, ce service est-il disponible pour :

Les frais d'hospitalisation ?

(2)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

La pharmacie ?

(3)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

Les dépenses de radiologie ?

(4)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

Les dépenses de dentiste ?

(5)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

Les dépenses d'optique ?

(6)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

Des délais de carence sont-ils appliqués après l'adhésion ?

(7)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

Si oui, quels sont les délais de carence (en mois) appliqués:

pour les dépenses d'optique ?

(8)						
-----	--	--	--	--	--	--

pour les dépenses de prothèses dentaires ?

(9)						
-----	--	--	--	--	--	--

pour les dépenses d'hospitalisation ?

(10)						
------	--	--	--	--	--	--

Clause particulière en contrats "santé"

Existe-il un âge **maximum** à la souscription du contrat ?

(11)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
------	---	---	---	---	---	---

Si oui, quel âge ?

(12)						
------	--	--	--	--	--	--

PRIX : Analyse du prix des contrats

Cette partie du questionnaire porte sur le montant mensuel de la cotisation dont devrait s'acquitter un nouvel adhérent qui souscrirait aux contrats modaux décrits dans l'enquête.

Par défaut, on considère que le **nouvel adhérent "de référence"** :

- est un homme **vivant seul et sans enfant**
- est âgé de 40 ans
- est rattaché au régime général de la sécurité sociale
- est déjà couvert par un organisme concurrent au moment de son adhésion
- **travaille à temps plein** et perçoit un salaire correspondant à la plus basse tranche de revenus (si les cotisations dépendent des revenus)
- vit dans la zone géographique où les cotisations sont les plus élevées (si les cotisations dépendent du lieu de résidence).

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
Quel serait le montant mensuel de la cotisation de l'adhérent de référence (décrit dans l'encadré ci-dessus) ? (*)	(1)					

Les cotisations dépendent-elles de l'âge ?

(2)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
-----	---	---	---

Si oui, quel serait le montant mensuel de la cotisation de l'adhérent de référence, s'il était : (*)

Âgé de 20 ans ?

(3)			
-----	--	--	--

Âgé de 60 ans ?

(4)			
-----	--	--	--

Âgé de 75 ans ?

(5)			
-----	--	--	--

Les cotisations dépendent-elles du sexe ?

Si oui, quel serait le montant mensuel de la cotisation de l'adhérent de référence s'il était une femme ?

(6)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
-----	---	---	---

(7)			
-----	--	--	--

Comment sont pris en compte les enfants ayants droit dans la cotisation ?

0. Pas de prise en charge des enfants

(8)	<input type="radio"/> 0					
-----	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

1. Tous les enfants cotisent (y compris si le tarif est dégressif)

	<input type="radio"/> 1					
--	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

2. Gratuité à partir du 2è, 3è ou 4è enfant

	<input type="radio"/> 2					
--	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

3. Forfait famille quel que soit le nombre d'enfants

	<input type="radio"/> 3					
--	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

PRIX : Analyse du prix des contrats

Quel serait le montant mensuel de la cotisation de la famille de l'adhérent de référence s'il était marié à une femme **de 40 ans** : (*)

- Sans enfant ?
- Avec un enfant ?
- Avec deux enfants ?
- Avec trois enfants ?

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(9)						
(10)						
(11)						
(12)						

Les cotisations dépendent-elles du lieu de résidence ?

(13)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
------	---	---	---

Si oui, quel serait le montant mensuel de la cotisation de l'adhérent de référence s'il vivait dans la zone géographique où les cotisations sont les moins élevées ?

(14)			
------	--	--	--

Les cotisations dépendent-elles des revenus ?

(15)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
------	---	---	---	---	---	---

Si oui, quel serait le montant mensuel de la cotisation de l'adhérent de référence s'il touchait un salaire brut correspondant à deux fois le plafond mensuel de la sécurité sociale (2 x 2946€ en 2011, soit 5892€) (ou, à défaut, le salaire correspondant à la plus haute tranche de revenus de votre grille salariale) ?

(16)						
------	--	--	--	--	--	--

Les cotisations dépendent-elles de l'ancienneté dans le contrat ?

(17)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
------	---	---	---

Si oui, quel serait le montant mensuel de la cotisation de l'adhérent de référence s'il était couvert par ce contrat depuis 10 ans ? (*)

(18)			
------	--	--	--

(*) Si l'organisme ne couvre pas les nouveaux adhérents d'une de ces catégories, inscrire 999.

PHAR : Pharmacie

IMPORTANT - Les forfaits monétaires s'entendent hors remboursement de la sécurité sociale (RSS)
 - Les remboursements en % de la base de remboursement de la sécurité sociale (dite base sécu.) ou en % des frais réels s'entendent remboursement de la sécurité sociale (RSS) compris.

Remboursement des médicaments pris en charge à **65 %** par la S.S. (vignette blanche)

Si oui, préciser :

- Soit le remboursement en % du tarif forfaitaire de responsabilité de la sécurité sociale, **yc RSS**

- Soit le remboursement exprimé en % des frais réels, **yc RSS**

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(1)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

(2)	%	%	%	%	%	%
(3)	%	%	%	%	%	%

Remboursement des médicaments pris en charge à **30 %** par la S.S. (vignette bleue)

Si oui, préciser :

- Soit le remboursement en % du tarif forfaitaire de responsabilité de la sécurité sociale, **yc RSS**

- Soit le remboursement exprimé en % des frais réels, **yc RSS**

(4)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

(5)	%	%	%	%	%	%
(6)	%	%	%	%	%	%

Remboursement des médicaments pris en charge à **15 %** par la S.S. (vignette orange)

Si oui, préciser :

- Soit le remboursement en % du tarif forfaitaire de responsabilité de la sécurité sociale, **yc RSS**

- Soit le remboursement exprimé en % des frais réels, **yc RSS**

(7)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

(8)	%	%	%	%	%	%
(9)	%	%	%	%	%	%

SAMB : Honoraires et soins ambulatoires

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(1)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Remboursement des consultations de médecin spécialiste de secteur 2 à honoraires libres, **pour un assuré DANS le parcours de soins**

Si oui, préciser (*):

- Le forfait monétaire de remboursement, **hors RSS**

- Le remboursement en % de la base sécu., **yc RSS**

- Le remboursement exprimé en % des frais réels, **yc RSS**

(2)	€	€	€	€	€	€
(3)	%	%	%	%	%	%
(4)	%	%	%	%	%	%

(*): Renseigner plus d'une case si les garanties offertes par le contrat combinent plusieurs modes de remboursements.

(5)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

Remboursement des consultations de médecin spécialiste de secteur 2 à honoraires libres, **pour un assuré HORS parcours de soins**

Si oui, préciser :

le montant versé par l'assurance complémentaire (hors RSS) pour la consultation directe d'un médecin spécialiste du secteur 2 à honoraires libres (tarif SS = CS = 23 €), hors parcours de soins, réglée 60 € au médecin.

(6)	€	€	€	€	€	€
-----	---	---	---	---	---	---

Cette consultation est remboursée à 5,90 € par la S.S. depuis le 31/01/2009.

(7)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

Remboursement de la radiologie et de l'imagerie médicale

Si oui, préciser :

- Soit le remboursement en % de la base sécu., **yc RSS**

- Soit le remboursement exprimé en % des frais réels, **yc RSS**

(8)	%	%	%	%	%	%
(9)	%	%	%	%	%	%

APPAR : Appareillage (adulte)

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(1)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Prise en charge des **prothèses auditives** (équipement des deux oreilles)

Si oui, préciser (*) :

- le forfait monétaire de remboursement, **hors RSS** (remboursement après l'achat de **DEUX prothèses**)

(2)	€	€	€	€	€	€
(3)	%	%	%	%	%	%
(4)	%	%	%	%	%	%

- le remboursement en % de la base sécu., **yc RSS**

- le remboursement exprimé en % des frais réels, **yc RSS**

(5)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

Prise en charge de la **prothèse capillaire** (remboursée à 65 % par la Sécurité sociale)

Si oui, préciser (*) :

- le forfait monétaire de remboursement, **hors RSS**

(6)	€	€	€	€	€	€
(7)	%	%	%	%	%	%
(8)	%	%	%	%	%	%

- le remboursement en % de la base sécu., **yc RSS**

- le remboursement exprimé en % des frais réels, **yc RSS**

(*) Renseigner plus d'une case si les garanties offertes par le contrat combinent plusieurs modes de remboursements.

Dans le cas où votre organisme est lié à un réseau d'opticiens, veuillez indiquer l'offre de prestation dans le cadre de ce réseau.

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
Le contrat prend-il en charge l'optique <u>pour adulte</u> ?	(1) <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non				
Existe-t-il un plafond annuel de remboursement pour l'optique ?	(2) <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non				
Le nombre de paires de lunettes remboursées (monture et verres) est-il limité par an et par bénéficiaire (adulte) ?	(3) <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non				
Existe-t-il un bonus fidélité ou un report de forfait en cas de non-consommation au cours des années précédentes ?	(4) <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non				

1. LUNETTES POUR ADULTE - RENSEIGNER SOIT LA PARTIE A, SOIT LA PARTIE B -

Si votre remboursement est le même quelque soit la correction, compléter alors à l'identique les rubriques relatives aux verres simples et aux verres complexes.

-----A - Le remboursement s'exprime avec un forfait global monture + verres -----

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
- le montant du forfait global pour des lunettes " monture + verres simples unifocaux" (dioptrie de -6 à +6) (code 2203240) hors RSS	(5)					
<i>Eventuellement, en plus du forfait global :</i>						
- le remboursement pour la monture en % de la base sécu., yc RSS	(6)	%	%	%	%	%
- le remboursement pour les verres en % de la base sécu., yc RSS	(7)	%	%	%	%	%
Préciser :						
- le montant du forfait global pour des lunettes " monture + verres complexes multifocaux ou progressifs" (dioptrie de -8 à +8) (code 2227038) hors RSS	(8)					
<i>Eventuellement, en plus du forfait global :</i>						
- le remboursement pour la monture en % de la base sécu., yc RSS	(9)	%	%	%	%	%
- le remboursement pour les verres en % de la base sécu., yc RSS	(10)	%	%	%	%	%

-----B - Le remboursement s'exprime en séparant la monture des verres -----

Monture

Préciser (*) :

- le montant du forfait "monture", **hors RSS**- le remboursement en % de la base sécu., **yc RSS**- le remboursement en % des frais réels, **yc RSS**

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(11)						
(12)	%	%	%	%	%	%
(13)	%	%	%	%	%	%

Verres**a. Prise en charge d'une paire de verres "simples" (dioptrie de -6 à +6) (code 2203240)**

Préciser (*) :

- le montant du forfait "pour deux verres", **hors RSS**- le remboursement en % de la base sécu., **yc RSS**- le remboursement en % des frais réels, **yc RSS**

(14)						
(15)	%	%	%	%	%	%
(16)	%	%	%	%	%	%

b. Prise en charge d'une paire de verres "complexes" multifocaux ou progressifs (dioptrie de -8 à +8) (code 2227038)

Préciser (*) :

- le montant du forfait "pour deux verres", **hors RSS**- le remboursement en % de la base sécu., **yc RSS**- le remboursement en % des frais réels, **yc RSS**

(17)						
(18)	%	%	%	%	%	%
(19)	%	%	%	%	%	%

(*) Renseigner plus d'une case si les garanties offertes par le contrat combinent plusieurs modes de remboursements.

2. CHIRURGIE REFRACTIVE

Le contrat prend-il en charge la chirurgie réfractive (intervention au laser pour la myopie ou la presbytie) non remboursée par la sécurité sociale ?

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(20)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Dans le cas où votre organisme est lié à un réseau de dentistes, veuillez indiquer l'offre de prestation dans le cadre de ce réseau.

Prothèses dentaires dans la nomenclature, prises en charges par la Sécurité sociale - ADULTE

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(1) Le contrat prend-il en charge la prothèse céramo-métallique sur dent visible ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Si oui, préciser (*) :

- Le forfait monétaire de remboursement, **hors RSS**

- Le remboursement en % de la base sécu., **yc RSS**

- Le remboursement exprimé en % des frais réels, **yc RSS**

(2)	€	€	€	€	€	€
(3)	%	%	%	%	%	%
(4)	%	%	%	%	%	%

Autres travaux dentaires

Le contrat prend-il en charge l'orthodontie acceptée par la Sécurité sociale ?

(5)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

Si oui, concernant le **traitement de l'orthodontie**, préciser (*) :

- le forfait monétaire **semestriel** de remboursement, **hors RSS**

- Le remboursement en % de la base sécu., **yc RSS**

- Le remboursement exprimé en % des frais réels, **yc RSS**

(6)	€	€	€	€	€	€
(7)	%	%	%	%	%	%
(8)	%	%	%	%	%	%

(*) Renseigner plus d'une case si les garanties offertes par le contrat combinent plusieurs modes de remboursements.

Le contrat prend-il en charge **l'implantologie** ?

Si oui, préciser le remboursement pour le traitement d'une dent facturé 2000€ à l'assuré.

(implant+pilier=1300€ et couronne sur implant=700€) la couronne sur implant étant prise en charge à hauteur de 70% du coefficient SPR30 par la sécurité sociale).

(9)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(10)	€	€	€	€	€	€

PARTICIPATION FORFAITAIRE DE 18 € SUR LES ACTES MÉDICAUX LOURDS

Participation forfaitaire de 18 € à la charge de l'assuré, applicable aux actes médicaux lourds (soins réalisés en ville ou à l'hôpital)

Le contrat prend-il en charge la participation forfaitaire à la charge de l'assuré ?

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(1)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

HOSPITALISATION

Forfaits journaliers en médecine et en soins de suite et réadaptation

RENSEIGNER SOIT LA PARTIE A, SOIT LA PARTIE B -

-----A- Le remboursement distingue les séjours en médecine des séjours en soins de suite et réadaptation-----

Prise en charge du forfait journalier lors de séjours en médecine (18 € en 2011)

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(2)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Si oui, préciser :

- Soit la durée de prise en charge du forfait journalier en jours par an (écrire 999 si illimitée)

(3)	jours	jours	jours	jours	jours	jours
-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------

- Soit la durée de prise en charge du forfait journalier par hospitalisation

(4)	jours	jours	jours	jours	jours	jours
-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------

ET le montant maximum remboursé par jour en €

(5)	€	€	€	€	€	€
-----	---	---	---	---	---	---

Prise en charge du forfait journalier lors de séjours en soins de suite et de réadaptation (18 € en 2011)

(6)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
-----	---	---	---	---	---	---

Si oui, préciser :

- Soit la durée de prise en charge du forfait journalier en jours par an (écrire 999 si illimitée)

(7)	jours	jours	jours	jours	jours	jours
-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------

- Soit la durée de prise en charge du forfait journalier par hospitalisation

(8)	jours	jours	jours	jours	jours	jours
-----	-------	-------	-------	-------	-------	-------

ET le montant maximum remboursé par jour en €

(9)	€	€	€	€	€	€
-----	---	---	---	---	---	---

-----B- Le remboursement concerne sans distinction les séjours en médecine des séjours en soins de suite et réadaptation-----

Prise en charge du forfait journalier lors de **séjours en médecine ou en soins de suite et de réadaptation**

Si oui, préciser :

- Soit la durée de prise en charge du forfait journalier en jours par an (écrire 999 si illimitée)

- Soit la durée de prise en charge du forfait journalier par hospitalisation

ET le montant maximum remboursé par jour en €

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(10)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(11)	jours	jours	jours	jours	jours	jours
(12)	jours	jours	jours	jours	jours	jours
(13)	€	€	€	€	€	€

Forfaits journaliers en psychiatrie

Prise en charge du forfait journalier lors de séjours en psychiatrie (13,5 € en 2011)

Si oui, préciser :

- Soit la durée de prise en charge du forfait journalier en jours par an (écrire 999 si illimitée)

- Soit la durée de prise en charge du forfait journalier par hospitalisation

ET le montant maximum remboursé par jour en €

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(14)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(15)	jours	jours	jours	jours	jours	jours
(16)	jours	jours	jours	jours	jours	jours
(17)	€	€	€	€	€	€

Honoraires des praticiens hospitaliers (hors frais de séjour)

Remboursement des honoraires chirurgicaux des praticiens hospitaliers dans les établissements conventionnés Sécurité Sociale (hors conventions spécifiques passées avec des établissements)

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(18)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Si oui, préciser :

- Soit le forfait monétaire de remboursement, **hors RSS**

- Soit le remboursement en % de la base sécu., **yc RSS**

- Soit le remboursement exprimé en % des frais réels, **yc RSS**

(19)	€	€	€	€	€	€
(20)	%	%	%	%	%	%
(21)	%	%	%	%	%	%

Chambre particulière

Le contrat prend-il en charge la chambre particulière **en médecine** dans les établissements conventionnés Sécurité Sociale (**hors** conventions spécifiques passées avec des établissements) ?

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(22)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Si oui, préciser :

- Soit le montant du forfait par jour en €

- Soit le montant du forfait annuel en €

- Soit le remboursement exprimé en % des frais réels

(23)	€	€	€	€	€	€
(24)	€	€	€	€	€	€
(25)	%	%	%	%	%	%

ET LA DUREE MAXIMUM de prise en charge de la chambre particulière:

-Soit en nombre de jours par an (écrire 999 si illimitée)

-Soit en nombre de jours par hospitalisation en médecine

(26)	jours	jours	jours	jours	jours	jours
(27)	jours	jours	jours	jours	jours	jours

Accompagnement d'un enfant hospitalisé

Le contrat prend-il en charge des frais pour accompagnement d'enfant ?

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(28)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

PREV : Prévention

Le contrat prend-il en charge les prestations de prévention suivantes, **remboursées par la sécurité sociale** :

- Scellement des sillons avant 14 ans

- Détartrage annuel

- Bilan du langage avant 14 ans

- Dépistage de l'hépatite B

- Ostéodensitométrie tous les 6 ans pour les femmes de plus de 50 ans

- Dépistage des troubles de l'audition chez les personnes de plus de 50 ans (audiométrie tonale et/ou vocale)

	Contrats individuels			Contrats collectifs		
	(A) 1er modal	(B) 2ème modal	(C) 3ème modal	(D) 1er modal	(E) 2ème modal	(F) 3ème modal
(1)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(2)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(3)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(4)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(5)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(6)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Vaccinations suivantes :

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)

- Hépatite B

(7)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(8)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Le contrat prend-il en charge les actions de prévention suivantes, **non remboursées par la Sécurité sociale** :

- Médecines douces (homéopathes, ostéopathes, chiropracteurs)

- Consultations diététiciens, nutritionnistes

- Sevrage tabagique

- Pilule contraceptive

- Vaccin anti-grippe (**avant** 65 ans)

(9)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(10)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(11)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(12)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					
(13)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non					

Combien de temps (en heures et minutes) avez-vous mis pour répondre à ce questionnaire ?

(14)		heures		minutes
------	--	--------	--	---------